

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	10^{ème}
Nom de site	14-24 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	Numéro	T15713
Adresse du site	14-24, rue des Ecluses Saint Martin	Hauteur	R+9 (32,70 m)
Bailleur de l'immeuble	Social SIEMP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Un autre opérateur présent sur le site OF (40°, 150° et 250°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	09/03/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	08/02/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	08/04/2021
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 3 m et 5 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G : 0° < 2V/m - 120° < 1V/m - 240° < 3V/m 5G 3500 MHz : 0° < 2V/m - 120° < 1V/m - 240° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	32,57 m azimut 0° ; 36,12 m azimut 120° ; 32,57 m azimut 240°		

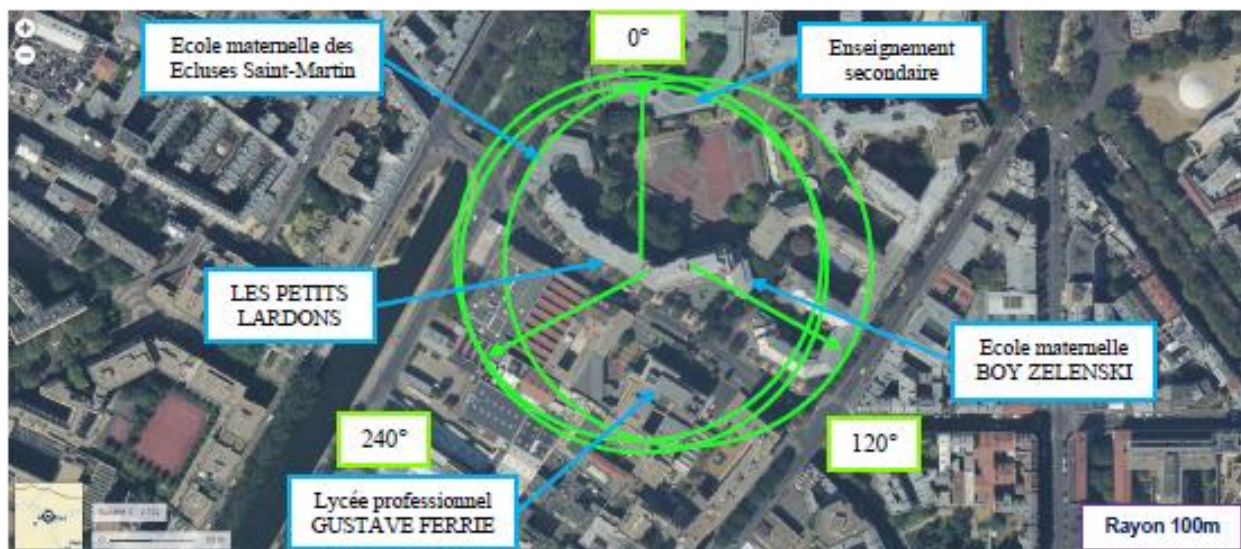
Incidence visuelle

Description des antennes	Ce Projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°, 120° et 240° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux activées en 5G pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m *
ECOLE MATERNELLE BOY ZELENSKI	5 RUE BOIY ZELENSKI	R+1	NON	24m	<1
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+5	NON	53m	<1
ECOLE MATERNELLE ECLUSES ST MARTIN	28 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+1	NON	67m	<1
LES PETITS LARDONS	20 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+9	NON	20m	<1
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	158 QUAI DE JEMMAPES	R+1	NON	86m	<1

Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m *
ECOLE MATERNELLE BOY ZELENSKI	5 RUE BOIY ZELENSKI	R+1	NON	24m	<1
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+5	NON	53m	<1
ECOLE MATERNELLE ECLUSES ST MARTIN	28 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+1	NON	67m	<1
LES PETITS LARDONS	20 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	R+9	NON	20m	<1
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	158 QUAI DE JEMMAPES	R+1	NON	86m	<1

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Tous les immeubles aux alentours ont une hauteur inférieure au site.

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	7.5 m	25.5 m	13.5 m

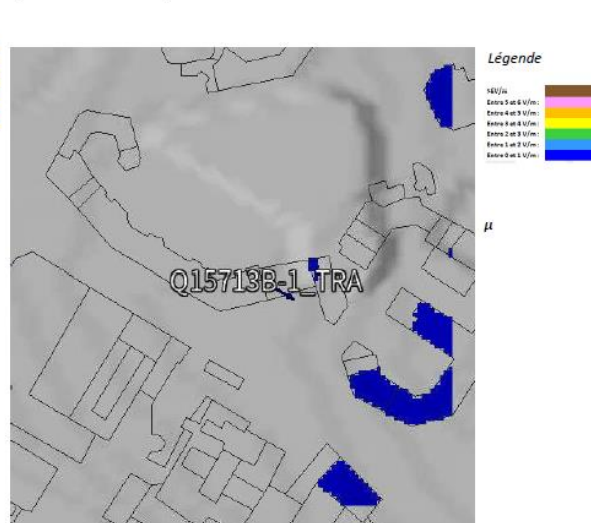
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation pour le 3500MHz (5G)

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 7.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 13.5m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	7.5 m	25.5 m	13.5 m

Vue des Antennes Avant/Après



AUCUN CHANGEMENT

Vue des Azimuts

Azimut 0°



Azimut 120°



Azimut 240°

